



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0600**

commune (s) : Lyon

objet : Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 2012-700

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 7 décembre 2015****Décision n° CP-2015-0600**

commune (s) : Lyon

objet : **Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 2012-700**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibérations du Conseil n° 2007-4015 du 26 mars 2007 et n° 2008-4746 du 21 janvier 2008, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée sur l'opération n° 0P12O1444 pour un montant total de 10 801 000€ TTC en dépenses sur le budget principal.

Par délibération du Conseil n° 2012-2723 du 13 février 2012, la Communauté urbaine a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

Par décision du Bureau n° B-2012-3672 du 5 novembre 2012, la Communauté urbaine a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la mise en sécurité du tunnel sous Fourvière.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2012-700 le 20 novembre 2012 au groupement d'entreprises Ingérop Conseil et Ingénierie/HGM/Safege pour un montant de 2 879 132,22 € HT, soit 3 443 442,13 € TTC. Conformément à l'acte d'engagement article n° 10.2, le montant total de rémunération (forfait définitif) est de 3 213 692,03 € HT, soit 3 856 430,44 € TTC.

La poursuite des études et travaux a fait l'objet d'une individualisation complémentaire, par délibération du Conseil de communauté n° 2014-4407 du 13 janvier 2014 sur l'opération n° 0P12O2907.

Par décision du Bureau n° B-2013-4424 du 11 juillet 2013, la Communauté urbaine a autorisé la signature de l'avenant n° 1 portant sur le transfert de la société Ingérop Expertises et structures à la société Ingérop Conseil et Ingénierie.

Le présent dossier concerne la signature d'un avenant n° 2 qui a pour objet la prise en compte, d'une part, de prestations supplémentaires et, d'autre part, d'une moins-value.

**Prestations supplémentaires :**

- programme feu multitubulaire : la mise en œuvre des réseaux en gaine d'air frais avec une étude de la stratigraphie thermique lors d'un incendie en tunnel afin d'assurer une meilleure fiabilité des réseaux et une maintenance simplifiée,

- optimisation ventilation : une étude d'optimisation de la ventilation a été menée permettant une meilleure maintenabilité de l'installation, une plus grande robustesse du système de ventilation et une réduction des risques sur l'exploitation avec le maintien du gabarit de l'ouvrage,

- reporting : une prestation consistant à des réunions hebdomadaires spécifiques d'information et de coordination avec le maître d'ouvrage et l'exploitant, la préparation des supports nécessaires et la rédaction des comptes-rendus,

- des contrôles extérieurs des chaussées ont été opérés sur les densités, la rugosité et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre qui ont permis de recalculer les formulations de béton bitumineux afin d'augmenter la durabilité de la couche de roulement de l'ouvrage et les conditions de sécurité des usagers vis-à-vis des caractéristiques d'adhérence, en particulier aux têtes de tunnel.

#### **Moins-value :**

Le maître d'œuvre n'assistera pas à la réalisation des essais incendies initialement prévus au marché, ceux-ci seront conçus et réalisés par le service des tunnels et des voies rapides.

Cet avenant d'un montant de 126 250 €HT, soit 151 500 €TTC porterait le montant total du marché à 3 339 942,03 €HT, soit 4 007 930,44 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,93 % du montant initial du marché (forfait définitif).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 au marché n° 2012-700 conclu avec le groupement d'entreprises Ingérop Conseil et Ingénierie/HGM/Safege pour la maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du tunnel sous Fourvière.

Cet avenant d'un montant de 126 250 €HT, soit 151 500 €TTC porte le montant total du marché à 3 339 942,03 €HT, soit 4 007 930,44 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée sur l'opération n° 0P12O2907, le 13 janvier 2014 pour un montant de 38 047 000 €TTC en dépenses.

**4° - Les montants** à payer seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 231 51 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.**